

NOTE 1: Dans les zones où l'agriculture est autorisée, l'élevage de porcs est prohibé.

NOTES



PIERRE-YVES GUAY
URBANISTE PARAJURIDIQUE
ET SOCIOLOGUE

rue Bord-de-l'Eau Ouest, unité 301
Longueuil (Qc) J4H 3Y8
T: 514.862.4639
pierre-yves@ugam.ca